

37ème appel à projets du pôle Skywin

Objectifs

Même s'il n'est concerné par aucune restriction de thématique spécifique, cet appel est toutefois une opportunité pour lancer des développements en phase avec les évolutions majeures de notre société et aux défis qu'elle doit relever, en particulier la diminution de l'impact environnemental des activités liées au transport.

Soumission : 01 septembre 2022

Porteur(s) : **Entreprise**

Agenda de l'appel à projet :

- 8/07/22 - Transmission des lettres d'intention au pôle
- 1/09/22 - Transmission des avant-projets au pôle
- 19/09/22 - Présentation des avant-projets et diagnostic de maturité
 - 18/11/22 - Transmission des projets complets au pôle
- 29/11/22 - Défense des projets devant le Comité de Sélection Interne du pôle

Conditions d'éligibilité

Pour rappel, un projet de R&D instruit par le pôle Skywin et labellisé par le gouvernement wallon doit au minimum répondre aux conditions suivantes :

- Etre mené par un consortium regroupant au minimum deux entreprises (dont au moins une PME) et deux unités de recherche. La coordination du projet doit être assurée par une entreprise.
- Présenter un caractère innovant
- Etre créateur d'emploi et améliorer la compétitivité des entreprises
- Les partenaires doivent être membres du pôle ou avoir transmis une demande d'adhésion au plus tard pour le dépôt de l'avant-projet.

Plus d'informations, [ici](#).

Budget

Par projet

Bailleur de fonds

- **SPW EER**

Propriété intellectuelle

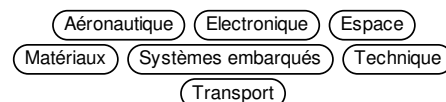
- **Entreprise**

Critères de sélection

Skywin a redéfini ses axes technologiques fin 2021. Ils se déclinent à présent autour des 5 domaines d'activités stratégiques suivants :

- Structures, propulsion et sous-systèmes volants
 - Matériaux et procédés innovants
 - Systèmes embarqués et communicants
- Économie des données, intelligence artificielle
- Simulation, modélisation et moyens d'essais

Mots-clés



Contacts SynHERA

- Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)